



## BULLETIN D'ADHESION 2017

Nom :  
Prénom :  
Toque:  
Domiciliation professionnelle :  
Tél :  
Fax :  
Adresse e-mail :  
N° de SIRET :  
Nombre de salariés non-avocats au sein de votre cabinet :  
Nombre de salariés avocats au sein de votre cabinet :

### Le montant de votre cotisation pour l'année 2017 est de :

- |  |      |
|--|------|
| • Elèves – avocats :   | 20 € |
| • Avocats de moins de 2 ans de barreau :                     | 30 € |
| • De 2 ans à 5 ans de barreau :                              | 40 € |
| • Plus de 5 ans de barreau :                                 | 60 € |
| • Membre sympathisant de plus de 40 ans (sans droit de vote) | 90 € |

### LA COTISATION UJA 2017

Les cotisations acquittées sont valables pour l'année civile, soit du 1<sup>er</sup> JANVIER au 31 DECEMBRE de l'année en cours.

**Nous vous remercions de bien vouloir retourner votre bulletin d'adhésion complété, accompagné de votre règlement à l'ordre de l'UJA de LYON, à déposer dans la Toque UJA au Palais.**

Un reçu vous sera adressé.

- Le montant de cette cotisation est **déductible** de vos recettes imposables au titre des cotisations syndicales et professionnelles, si vous exercez à titre libéral.
- Pour les salariés n'ayant pas opté pour la déduction de leurs frais réels, les cotisations versées aux organismes syndicaux ouvrent droit à une **réduction d'impôts** égale à 30 % des sommes versées, dans la limite de 1 % du revenu brut relevant de la catégorie des traitements et salaires.

Pour l'Union des Jeunes Avocats de LYON,

Le Bureau

[www.fnuja.com/ujalyon](http://www.fnuja.com/ujalyon)  
[www.facebook.com/uja.delyon](https://www.facebook.com/uja.delyon)

